

Membres du bureau présents :

CONSTANTIN Emmanuel, Coordinateur (**EC**) OLLIVON Philippe, Coordinateur adjoint, S.O (**PO**)

PEPERMANS Stéphane, Secrétaire (**SP**) BELMONTET Yannick , Trésorier (**YB**)

GOMEZ André, CM ERJ (**AG**) BRION Jean-Pierre , correspondant Mutuelle des Motards (**JP**)

(L'utilisation des initiales de chacun vise à simplifier la compréhension des interventions de chacun des participants)

Ordre du jour

Avant-propos

I. Adhérents

1. Situation à ce jour

II. Trésorerie antenne

III. ZFE

1. Situation à ce jour
2. Enquêtes officielles

IV. 80 Km/h

1. Situation à ce jour
2. Courriers aux élus

V. Evènements

1. Motard d'un jour
2. Café Motard(e)
3. Action zfe
4. Encadrement course cycliste hors FFMC
5. Action ZFE

VI. ERJ

1. Résumé
2. Reprise d'activité
3. Organisation repas de remerciement

VII. Communication FFMC 95

1. Newsletter

VIII. Questions / Remarques

1. Infos Mutuelle des Motards
2. Appel à candidatures
3. Restrictions de manifestations

Avant-propos

Cette réunion s'est exceptionnellement déroulée en extérieur, avec en préambule un repas-barbecue convivial et motard ; merci aux courageux adhérents ayant bravés le mauvais temps !!

I. Adhérents

FFMC 95 : 123 contre 154 en 2018

FFMC National : 6882 contre 9072 en 2018

II. Trésorerie antenne

1. Compte courant : 4229.79 €

Livret : 7045.11 €

III. ZFE

1. La situation à ce jour ne s'améliore pas, bien évidemment et poursuit même son avancée toujours selon le plan prévu par nos dirigeants, dans une course aux réaménagements d'infrastructures de plus en plus irréflicie :

- dans Paris réduction de la largeur des voies de circulation, allant jusqu'à mettre en difficulté les services d'intervention et de secours
- pistes cyclables doublées (intégrées aux voies de circulation automobile et voies de bus) afin d'interdire la circulation des 2 roues motorisés
- projet de stationnement payant pour les 2 et 3 roues motorisés à Paris toujours d'actualité, qui pourra s'étendre aux communes du Grand Paris, nombre d'entre elles ayant montré un intérêt certain.

Bref, pas d'évolution positive, la ZFE s'étend de plus en plus, nombre de communes du Grand Paris (intérieur de l'A86 aujourd'hui ; A104 demain ?) succombant grâce à des promesses de subvention, de facilités financières accordées.

Une volonté supplémentaire (mise en place cet été) est de ne faire circuler lors des « pics de pollution » uniquement les véhicules Crit'Air 1 et 2 (en plus des véhicules « propres » tel une Porsche Cayenne Hybride !!)

A consulter, la carte mise à jour de la ZFE du Grand Paris (**Annexe 1**) également disponible sur le Facebook de l'antenne et sur FFMC95.fr

2. Deux études officielles sur le sujet ont été menées et les conclusions ont été divulguées de façon différente... la première, menée par l'ANSES* (dirigée par l'état) est plutôt positive pour les 2 roues : moins de congestion, moins de pollution ...des arguments avancés par la FFMC depuis des lustres.

La seconde enquête (à découvrir dans Motomag d'octobre), menée par la mairie de Paris et l'ICCT* conclue étonnamment que les 2 roues, sur un trajet identique, émettent des polluants beaucoup plus dangereux que les autres moyens de locomotion !!

*ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

IV. 80 Km/h

1. A ce jour, me direz-vous, nous avons réussi à faire entendre à nos dirigeants que le passage à 80 km/h n'était pas LA solution pour préserver nos vies sur les routes françaises ; puisque l'Etat autorise finalement les autorités compétentes de chaque département à remettre en vigueur l'ancienne limitation de vitesse...

Que nenni !! Cette possible rétroactivité s'accompagne d'un cahier des charges prédéfini et quasi impossible à suivre.

Plutôt qu'un long discours, voici un lien résumant ceci : <https://ffmc.asso.fr/democratie-a-deux-vitesses>

2. Dans le même temps, à l'échelle nationale au travers de chaque antenne FFMC, un courrier type a été envoyé à chacun de nos députés et président de conseil départemental ; à ce jour seules deux réponses nous sont parvenues ; la première, renvoyée par la Collaboratrice Parlementaire du Député Da Silva est un courrier type se dédouanant de toute responsabilité

La seconde, émanant du Député de la 2e circonscription du Val d'Oise, Mr Guillaume Vuilletet, est plutôt en notre faveur.

Courriers disponibles à la lecture en Annexe 2 et Annexe 3

AG précise que lors du Forum des Associations à Franconville début Septembre 2019, une rencontre avec Mme Marie-Christine Cavechi (Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise) a mis en relief, de son propre aveu que pas UN kilomètre de route ne pourrait être remis à 90 Km/h, de part les difficultés d'application de la directive.

Gilles, adhérent, souligne constater que beaucoup de conducteurs reviennent spontanément aux 90 Km/h sur nos routes, à part en province ; et précise également le danger que cela soulève avec les poids-lourds (dépassement impossible...)

EC tient à signaler l'opération de contrôle vitesse qui a eu lieu sur l'A 115 la semaine dernière et uniquement ciblée sur les motards !! Résultat : 3 rétentions de permis de conduire. Soyons donc vigilants...

V. Evènements

1. France 3 a réalisé un reportage sur l'opération « Motard d'un jour » organisée par l'antenne FFMC 33 ; reportage très positif, mettant en avant les actions concrètes de sécurité routière engagées par la fédé.

A ce titre, votre antenne du Val d'Oise participera à cette action lorsqu'elle sera lancée ! La période de réalisation de cette action est gérée par le BN ; dès que nous serons sollicités, vous en serez informés, puisque nous aurons besoin de VOUS !!, à savoir une monture capable d'accepter un passager et si possible un équipement (aux normes CE !?) complet supplémentaire.

Pour rappel, cette journée vise à mettre dans « la peau d'un motard (vu du passager) » les élus de notre département, responsables de voirie de nos communes, ou responsables des infrastructures routières ; et s'articule autour d'un parcours ludique de quelques dizaines de kilomètres intégrant à la fois les obstacles que peuvent rencontrer un utilisateur de deux-roues motorisé : ralentisseur hors normes, nids de poules, mobilier urbain inadapté et dangereux, circulation inter-files...ainsi que les côtés positifs : routes au bitume agréable , carrefours sécurisés...et composés de plusieurs pauses durant lesquelles nous débattons de nos impressions communes.

2. Les opérations Café Motard, lancées par votre antenne il y a quelques années, vont être relancées sous peu, puisque l'accueil des concessionnaires moto et autres accessoiristes est très positif, ainsi que celui des motards rencontrés à chaque occasion.

Pour rappel, au cours de cette journée, nous venons à la rencontre des motards afin de les informer des dernières actualités en termes de sécurité, prévention...autour d'un café et de quelques encas sucrés !! Pour mener à bien tout cela, l'antenne FFMFC95 aura une nouvelle fois besoin de VOUS, adhérents, pour nous accompagner !! Restez prêts !!

3. Sous peu une action de grande ampleur organisée par PPC75 concernant les ZFE

VI. ERJ

1. Rappel : ERJ (Education Routière de la jeunesse) est une activité qui tient particulièrement à cœur de l'antenne FFMFC95. Elle consiste en des interventions au sein d'établissements scolaires, niveau 3ème (ASSR 1 & 2 remplaçant le BSR), pour parler des usagers de la route (interaction 2 roues, piétons, trottinettes...) et compléter l'information de Sécurité Routière concernant le port des EPI, les règles de circulation ... et, signale AG, « contrairement aux forces de l'ordre, ici pas de répression : le non port du casque ? une amende...oui MAIS cela est avant tout prévu pour protéger la tête !! Les EPI sont là avant tout pour empêcher une fracture, éviter une entrée à l'hôpital, des mois de rééducation et de complication, et le regard des parents !! »

Martine, adhérente et intervenante ERJ résume que ce sont des usagers qui parlent à d'autres usagers de la route

2. AG poursuit en précisant que l'activité ERJ reprend, avec le 17 Octobre à Goussainville un rendez-vous réunion sécurité en vue de la planification des interventions.

Contact avec Ermont et Jouy le Moutier.

3. Samedi 19 Octobre 2019 au soir sera organisé un repas au bénéfice des intervenants ERJ, précédé d'une réunion ERJ, au cours de laquelle sera abordée la restructuration des méthodes d'intervention. Les modalités (heure et lieu de rendez-vous) seront envoyées aux concernés sous peu.

AG signale qu'un nombre plus important de bénévoles serait le bienvenu afin de répondre à la demande croissante d'intervention ainsi qu'au désir de passer petit à petit la main de l'activité.

VII. Communication FFMFC 95

1. Une Newsletter FFMFC95 sera dorénavant envoyée par mail aux adhérents, mensuellement, pour tenir informés des actualités.

VII. Questions / Remarques

1. JP tient à signaler que la Mutuelle Des Motards s'est associée avec la start 'up « Liberty Rider », et à ce titre prend en charge la première année d'inscription à l'application.

Le témoignage de EC, utilisateur de l'appli, nous confirme l'utilité de celle-ci et sa facilité d'utilisation.

2. L'antenne FFMFC95 lance un appel à candidature pour deux postes au sein du bureau : un poste de trésorier ainsi qu'un poste de trésorier adjoint. N'hésitez pas à vous faire connaître.

3. Information importante pour la suite de nos activités et la préservation de notre liberté : pour la première fois, Dimanche 06 Octobre, un rassemblement organisé par la FFAC « Rouler Libre » a vu sa demande de manifestation être déboutée par la préfecture de Paris. Au seul titre que les manif'

« motorisées » seraient dorénavant interdites à l'intérieur de Paris, au nom de la sacro sainte préservation de l'air Parisien.

Menace supplémentaire est faite selon un rappel à la loi, si manif' est organisée tout de meme : risque de confiscation du véhicule, rétention de permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 4000 €...

4. Nous avons toujours besoins de bénévoles pour les journées de roulage gratuit sur le circuit Carole. Le [planning des week-ends gratuits](#) Est consultable sur www.circuit-carole.com

Si vous disposez d'un peu de temps libre et souhaitez participer,

Contactez JACKY pour lui donner vos disponibilités.

Téléphone : 06 75 23 06 06

Mail : jacky@ffmc75.net

[Prochaine Réunion Plénière le Mercredi 20 Novembre](#)

N'hésitez pas à nous donner votre avis et à proposer des idées sur la boîte mail

FFMC 95

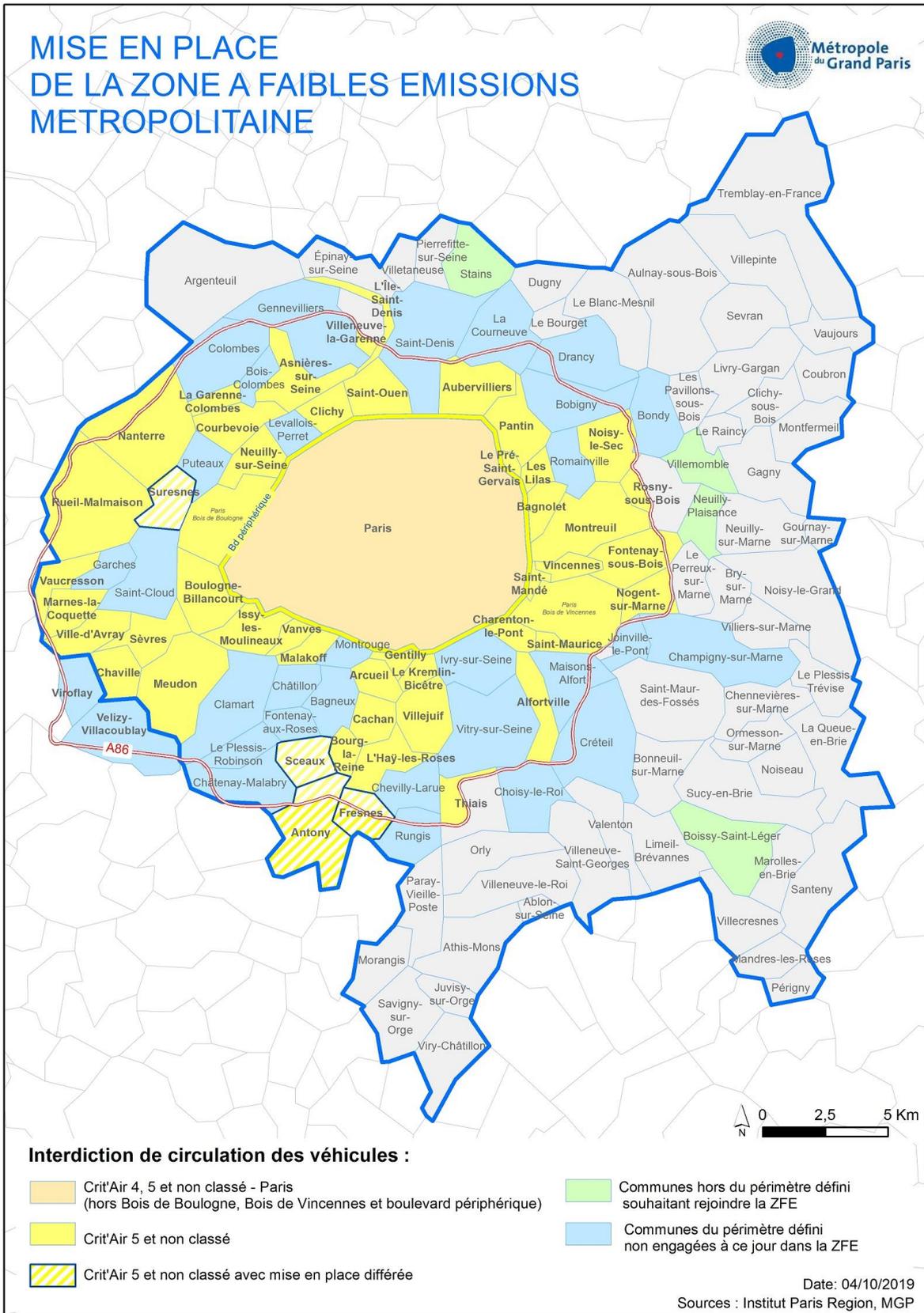
108 rue du Général Leclerc

95130 Franconville

Tél : 06 65 32 79 55

Mail : antenne_val_doise@hotmail.fr

MISE EN PLACE DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS METROPOLITAINE





Monsieur (ou Madame) le (la) Président(e) du conseil départemental,

Nous nous adressons à vous en tant que chef des services de votre département, et particulièrement en matière de circulation. Nous avons participé aux travaux engagés au Sénat et à l'Assemblée nationale pour vous donner le pouvoir d'intervenir sur la limitation de vitesse, et décider si abaisser la vitesse de 90 à 80 km/h est pertinent au vu du réseau routier dont vous avez la responsabilité et la connaissance. Au départ vous n'aviez pas été consultés, alors même que vous portez cette expertise de votre réseau départemental.

Par la volonté du Premier Ministre, la diminution de vitesse de 10 km/h sur le réseau secondaire bidirectionnel est entrée en vigueur au premier juillet 2018, provoquant une hausse sensible des contraventions dressées pour excès de vitesse, et donc une augmentation sensible des recettes du contrôle sanction automatisé.

Comme vous le savez, en réponse à la pression sociale d'une majorité de français qui comme nous ne comprennent pas cette mesure et la jugent injuste, l'Assemblée nationale a adopté l'article qui vous permet de déroger à la limitation, reconnaissant ainsi votre compétence en la matière, et tout en étendant également ce pouvoir aux maires via un amendement complémentaire.

Aussi, nous vous prions d'user de ce pouvoir afin d'ajuster, lorsque les conditions le permettent, la limitation de vitesse à 90 km/h sur les routes qui sont sous votre responsabilité. En effet, nous considérons qu'au-delà de l'impopularité de la mesure, vous êtes le mieux placé pour juger de sa pertinence.

Rappelons au passage que la FFMC, au-delà de son engagement dans l'éducation en particulier des jeunes via son programme « Education Routière de la Jeunesse (ERJ), agréé par l'Éducation nationale, a œuvré pour que les recettes des radars soient entièrement affectées à l'entretien du réseau routier.

Aidez-nous à vous aider à honorer le mandat qui est le vôtre et nous vous assurons de notre détermination à agir à vos côtés en faveur d'une politique de sécurité routière mieux adaptée, donc mieux comprise et acceptée par nos concitoyens.

Monsieur (ou Madame) le(la) président(e), acceptez l'expression de la considération qui vous est due, ainsi que nos salutations citoyennes résolues et engagées.

Bureau d'antenne Val d'Oise

----- Forwarded message -----

De : Guillaume Vuilletet <Guillaume.Vuilletet@assemblee-nationale.fr>

Date: ven. 2 août 2019 à 15:58

Subject: RE: réglementation 80km/h

To: <ffmc95@.....>

Bonjour Monsieur Constantin,

Coordinateur de l'antenne du Val d'Oise (FFMC 95)

J'ai bien reçu votre mail du 19 juillet et je vous en remercie.

J'entends bien votre demande. Effectivement, les « vrais » motards, tel que vous, adoptent une attitude respectueuse, un comportement d'entraide et de cohésion. Cette façon d'être est honorable, je la soutiens. Votre travail préventif avec l'Education Nationale est nécessaire et utile.

Je comprends très bien que la vitesse de 80 km/h est trop restrictive, voire imprudente, en cas de dépassement.

La loi que vous évoquez n'a pas été faite à l'unanimité. A ce jour aucune évaluation réelle n'existe pour mettre à jour l'intérêt de l'abaissement de la vitesse dans certaines situations. La connaissance du recueil de la statistique d'accidentalité fait défaut.

En effet, les Elus locaux sont à même de définir les portions de route ne présentant pas de dangerosité particulière, où la limitation de vitesse maximale de 90 km/h pourrait être maintenue (proposition de loi n° 631).

Comme vous pouvez l'entendre, je soutiendrai votre avis à ce sujet.

Cordialement.

Guillaume Vuilletet

Député de la 2e circonscription du Val d'Oise

Membre de la Commission des Lois

Annexe 3

Noëlie Lopez-Morard <Noelie.Lopez-Morard@clb-an.fr>

Mer 31/07/2019 11:26

À :

- antenne_val_doise@hotmail.fr

?

Bonjour,

Monsieur le député Da Silva a bien reçu votre courrier concernant votre souhait de réajuster les limitations de vitesse lorsque les conditions le permettent.

Ce n'est malheureusement pas du ressort du député mais plutôt du département. En effet, Monsieur Da Silva n'est pas chef de service du département et n'a pas la responsabilité du réseau routier du département.

Je vous invite donc à vous rapprocher des services du département qui en ont la compétence.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement.

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à

l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>



Noëlie LOPEZ-MORARD

Collaboratrice parlementaire de Dominique DA SILVA
Député du Val-d'Oise

Port : 06 45 32 55 81
Immeuble Sobefa - rue Louise Michel
95570 Bouffemont

